

PINSON PAYSAGE SUD OUEST
Société par actions simplifiée au capital de 665.000 euros
Siège social : 17 chemin des pierres
31150 Bruguieres
353 063 860 R.C.S. Toulouse
(la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 4 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

LE 4 NOVEMBRE A 10 HEURES,

AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE FLORE PARTICIPATIONS, 182 RUE GEORGES BRASSENS, 59273 FRETIN

La société **Flore Participations**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 182 rue Georges Brassens - 59273 Fretin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 853 870 129, représentée par Osmaïa, elle-même représentée par Monsieur Eric Bouichet,

associée unique de la Société (l'« **Associé Unique** »),

A adopté les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Mandat du commissaire aux comptes titulaire de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités à accomplir.

Le commissaire aux comptes de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises et n'a formulé aucune observation.

PREMIERE DECISION

Mandat du commissaire aux comptes titulaire de la Société

L'Associé Unique,

rappelle que le mandat du commissaire aux comptes titulaire de la Société :

RSM Paris

Société par actions simplifiée
Dont le siège social est situé 26 rue Cambacérès, 75008 Paris
immatriculée sous le numéro 792 111 783 R.C.S. Paris

est arrivé à terme à l'issue des décisions de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

décide que le mandat de RSM Paris en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société ne sera pas renouvelé,

décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

RSM France

Société par actions simplifiée

Dont le siège social est situé 26 rue Cambacérès, 75008 Paris

immatriculée sous le numéro 800 709 891 R.C.S. Paris

prend acte que le commissaire aux comptes a pour mission d'auditer les comptes à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et que son mandat expirera à l'issue des décisions de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

SECONDE DECISION

Pouvoirs pour formalités à accomplir

L'Associé Unique,

donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet de procéder à toute formalité qu'il y aura lieu.

L'Associé Unique de la Société

Pour Flore Participations,

Monsieur Eric Bouichet

Signé par :
 **eric bouichet**
112CF84D3C6F4ED...
